

Glossaire

Action

Titre de propriété représentatif d'une partie du capital de l'entreprise qui les émet. L'action peut rapporter un dividende et donne un droit de vote à son propriétaire. Les actions peuvent être cotées en bourse, mais pas obligatoirement.

Agences de notations

Organisme indépendant qui évalue et note la situation financière des différents agents économiques (états, entreprises, institutions...) qui empruntent sur les marchés financiers et notamment leur risque de solvabilité. Chaque agence de notation a son propre barème de notation qui influe sur les conditions d'accès aux financements des émetteurs (taux d'intérêt). Les agences les plus connues sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

Alpha

C'est un indicateur de la capacité du gérant à créer de la valeur, hors effet de marché. Ainsi, plus l'alpha est élevé, meilleures sont les performances du fonds par rapport à celles de son indice de référence.

AMF

L'Autorité des Marchés Financiers est un organisme public indépendant, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers ;
- à l'information des investisseurs ;

- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Elle apporte son concours à la régulation de ces marchés aux échelons européen et international.

Analyse fondamentale

Elle vise à évaluer au plus juste la valeur d'une société. Au-delà de son analyse comptable et financière (bilan et compte de résultat), elle se penche également sur le positionnement stratégique de l'entreprise, son environnement concurrentiel, la composition de son équipe dirigeante, etc.

Balance des paiements

La balance des paiements est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France, par délégation de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique.

Barclays Capital Euro Aggregate 500MM

Indice composé de titres obligataires émis en euros, dont les émissions ont un encours supérieur à 500 millions d'euros, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle des agences de notation Standard & Poor's et Fitch, et Baa3 dans l'échelle Moody's (catégories Investment grade). Cet indice est publié par Barclays Capital. Il est disponible sur le site Internet www.barcap.com.

Barclays Euro Aggregate

Indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires à taux fixe libellés en euro, de maturité supérieure à 1 an. Il est disponible sur le site Internet www.barcap.com.

Barclays Euro Gouvernement Inflation-Linked All Maturities

Indice publié par Barclays Capital, composé de titres obligataires souverains de la zone euro indexés sur l'inflation, de toutes maturités. Il est disponible sur le site Internet www.barcap.com.

BCE

La Banque centrale européenne (BCE) est la banque centrale responsable de la monnaie unique européenne, l'euro. La principale mission de la BCE consiste à maintenir le pouvoir d'achat de l'euro et la stabilité des prix dans la zone euro. La zone euro comprend les dix-neuf pays de l'Union européenne qui ont introduit l'euro depuis 1999.

Benchmark

Le benchmark est un indice ou une combinaison d'indices de références servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices...). Lorsque le benchmark constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI. La plupart du temps, les gestions définissent un ratio connu sous le nom de tracking error ratio, lequel renseigne sur la probabilité que la rentabilité du fonds s'écarte de la rentabilité de son benchmark.

Beta

Le bêta, ou coefficient bêta, d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur du titre et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché.

BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged)

Indice mesurant la performance du marché européen des obligations à haut rendement. Il est publié par Bank of America. Il est disponible sur le site Internet www.mlindex.ml.com.

Bottom-up

Du bas vers le haut. Egalement appelé stock picking, ce mode de sélection de titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient. Voir aussi approche «Top-down»

BPA (Bénéfice Par Action)

Appelé aussi EPS en anglais (Earnings Per Share). Le bénéfice par action traduit l'enrichissement théorique, d'un actionnaire détenant une action, au cours d'un exercice. Le bénéfice net est en effet la part revenant aux actionnaires de la richesse créée par l'entreprise pendant ce même exercice. Le bénéfice par action fait l'objet d'un calcul très précis, l'analyste corrigeant généralement le résultat net part du groupe publié des opérations exceptionnelles. Trop souvent, le BPA est considéré comme le critère financier le plus important alors qu'il peut être manipulé par certains choix comptables ou de politique financière (recours à l'endettement, une fusion, une acquisition). La progression du BPA n'est pas toujours synonyme de création de valeur, son recul de destruction de valeur.

Bulle spéculative

Une bulle financière ou bulle spéculative correspond à une situation où le cours des titres augmente fortement et atteint des niveaux jugés, par certains, comme globalement excessifs en comparaison avec la valeur réelle des actifs. Elle s'achève généralement par un éclatement de la bulle et une baisse rapide des cours. La première bulle mémorable eut lieu en Hollande avec la spéculation sur les bulbes de tulipes au milieu du XVIIe siècle.

Capitalisation

Valorisation d'un capital obtenue par le réinvestissement automatique des revenus (intérêts, dividendes, plus-values de cessions, etc.).

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

CIES

Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale. Son activité se situe dans le cadre actuel des négociations collectives obligatoires relatives à l'épargne salariale. Le CIES a trois objectifs complémentaires : proposer un «outillage» en produits d'épargne salariale, favoriser les comportements d'entreprise «socialement responsable», et obtenir la législation salariale la plus favorable possible à l'épargne dans le strict respect de la primauté des salaires.

Classe d'actifs

Terme utilisé pour dénommer les types de valeurs mobilières ou autres instruments financiers dans lesquels investit un fonds : actions, obligations, dérivés, instruments monétaires, immobilier, matières premières...

Code ISIN

C'est un code alphanumérique avec 2 lettres symbolisant la place de cotation (exemple FR pour France) suivi de 10 chiffres que l'on trouve dans tous les journaux financiers publiant une cote des valeurs.

Collatéral

Ensemble des actifs, titres ou liquidités, remis en garantie par la contrepartie débitrice à la contrepartie créditrice afin de couvrir le risque crédit résultant des transactions financières négociées entre deux parties. En cas de défaillance du débiteur, le créancier a le droit de conserver les actifs remis en collatéral afin de se dédommager de la perte financière subie.

Commission de rachat

Voir définition «Frais de sortie»

Commission de souscription

Voir définition «Frais d'entrée»

Corrélation

Désigne l'intensité de liaison entre deux titres ou classes d'actifs. Deux actifs historiquement corrélés auront tendance à évoluer systématiquement de la même manière l'un par rapport à l'autre (dans le même sens ou en sens opposés), tandis que deux actifs non corrélés évoluent indifféremment l'un de l'autre.

Coupon

Revenu perçu par le détenteur d'une obligation.

CPPI (Constant Proportion Portfolio Insurance)

Il s'agit d'un modèle de gestion où le gérant ajuste de façon régulière et dynamique l'exposition aux actifs risqués (sous-jacent de type actions, indices sur actions...) et moins risqués (obligations, fonds monétaires...), afin d'assurer la protection du capital investi.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers : E pour «environnementaux», S pour «sociaux et sociétaux» et G pour «gouvernance». Ces critères sont pris en compte au même titre que les critères financiers classiques.

Cycle économique

Période plus ou moins longue qui se caractérise par l'alternance de plusieurs phases, principalement 4 : expansion, crise, récession et reprise.

Déflation

La déflation est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative.

Désinflation

Réduction plus ou moins rapide du niveau d'inflation dans l'économie.

Distribution

Choix opéré par une SICAV, un FCP ou un FCPE de distribuer tout ou partie des revenus encaissés à leurs souscripteurs.

Dividende

Revenus de la propriété versés aux actionnaires qui ont mis des capitaux à la disposition d'une société. L'émission d'actions constitue pour une société une façon de se procurer des capitaux autrement que par l'emprunt. Contrairement au capital emprunté, le capital-actions n'est pas à l'origine d'une créance fixe en termes monétaires, et ne permet pas aux porteurs des actions de percevoir un revenu fixe ou prédéfini.

Document « Informations Clés pour l'Investisseur » (DICI)

Le document « Informations Clés pour l'Investisseur » (DICI) est le document, que la Directive 2009/65 du 13 juillet 2009 impose à tous les fonds existants au 1^{er} juillet 2011 ou qui ont été créés à compter de cette date. Il remplace le prospectus simplifié et se présente comme un document comportant, de façon claire et synthétique, les informations essentielles sur le fonds. Il doit être remis à l'investisseur avant toute souscription. Sa forme et son contenu sont notamment régis par le Règlement (UE) n°583/2010 du 1^{er} juillet 2010, paru au Journal officiel de l'Union Européenne du 10 juillet 2010.

Épargne Salariale

Ensemble des dispositifs d'épargne et d'investissement ouverts au bénéfice des salariés dans le cadre de l'entreprise (participation, intéressement, PEE, PERCO, etc.)

Eonia

European Overnight Index Average. Indice du taux au jour le jour moyen pondéré, calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données quotidiennes fournies par un échantillon de banques. Il est disponible sur le site fr.euribor-rates.eu.

Eonia capitalisé

Indice Eonia qui intègre en complément le réinvestissement quotidien des intérêts. Il est disponible sur www.euribor.org.

ETF

Les Exchange Traded Funds (ou trackers) sont des fonds qui répliquent la performance d'un indice. Leur particularité est d'être cotés en continu et de pouvoir s'acheter et se vendre comme des actions.

Euro MTS

Indice représentatif des emprunts obligataires à taux fixe libellés en euro émis par les états membres de la zone euro ayant une durée résiduelle d'un an minimum : elle est comprise entre 1 et 3 ans pour l'Euro MTS 1/3 ans, 3 et 5 ans pour l'Euro MTS 3/5 ans, etc. Cet indice est publié par MTS Group et disponible sur www.euromtsindex.com.

Eurostoxx 50

Indice actions représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est disponible sur le site www.stoxx.com.

FCP (Fonds Commun de Placement)

Un FCP, qui n'a pas de personnalité morale, est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts dont les parts sont émises et

rachetées à la demande selon le cas, des souscripteurs ou des porteurs à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon les cas, des frais et commissions. L'investisseur, en achetant des parts, devient donc membre d'une copropriété d'instruments financiers mais ne dispose d'aucun droit de vote. Le fonds commun de placement est constitué à l'initiative d'une société de gestion, chargée de sa gestion, laquelle choisit un dépositaire des actifs du fonds.

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise)

Fonds spécialisé, réservé aux salariés des entreprises destiné à être investi en valeurs mobilières. Trois types de FCPE sont recensés en fonction de leur initiateur et des personnes auxquelles ils s'adressent : les FCPE individualisés (fonds dédiés pour une entreprise); les FCPE individualisés de groupe (fonds dédiés pour plusieurs entreprises au sein d'un même groupe); les FCPE multi-entreprises.

FCPE solidaire

L'expression « FCPE solidaire » doit être clairement mentionnée sur le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le règlement du FCPE avant ou après sa dénomination afin que le FCPE puisse être qualifié de FCPE solidaire. Un FCPE est qualifié de « FCPE solidaire » lorsque son actif est investi entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque)

Fonds dont l'actif est composé, pour 50% au moins, de titres associatifs, de titres participatifs ou de titres de capital de société, ou donnant accès au capital de société non cotées, de parts de sociétés à responsabilité limitée, ou de sociétés dotées d'un statut équivalent dans l'Etat où elle siège.

FES (Fonds d'épargne salariale)

Un FES peut prendre la forme d'un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ou d'une société d'investissement à capital variable d'actionnariat salarié (SICAVAS). Il a pour vocation exclusive de recueillir les sommes issues de l'épargne salariale, la souscription est réservée aux salariés d'une ou plusieurs entreprises.

Finansol

Fondée en 1995, Finansol est une association professionnelle dont l'objet est de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il vise à donner une garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

FPS (Fonds professionnel spécialisé)

Un fonds professionnel spécialisé (FPS) n'est pas agréé par l'AMF mais simplement déclaré auprès de l'AMF. Le FPS n'est pas tenu de respecter les règles d'investissement (ratio réglementaire) qui s'imposent aux fonds agréés.

Fonds de fonds

Fonds investi pour plus de 10% en actions ou en parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français ou étranger.

Fonds de gestion alternative

Fonds utilisant des techniques et des instruments financiers plus sophistiqués que ceux des fonds de gestion «classiques» (produits dérivés, effets de levier, ventes à découvert). La gestion alternative vise une performance absolue plutôt que relative à un indice de marché et cherche à être décorrélée des marchés d'actions et d'obligations. Voir aussi définition «gestion alternative»

Fonds flexible

Fonds dont l'allocation entre les classes d'actifs est variable dans le temps afin de chercher à s'adapter aux différentes configurations de marché.

Fonds garantis en capital

Fonds prévoyant au minimum la garantie de récupérer le capital à l'échéance (hors commission de souscription). Cette garantie est accordée aux seuls investisseurs ayant souscrit lors d'une période fixée dans le prospectus simplifié ou complet.

Fonds maître / Fonds nourricier

Un fonds nourricier investit la totalité de ses actifs en titres d'un fonds maître. Le fonds nourricier possède par conséquent la même orientation de gestion que le fonds maître, qui investit directement sur les marchés. Les performances du fonds nourricier sont inférieures à celles du fonds maître, en raison de ses propres frais de gestion. Un fonds pour être qualifié de fonds maître ne doit pas être lui-même nourricier et ne doit pas détenir de parts ou actions de SICAV/Fonds nourricier. Le code monétaire et financier ajoute une condition pour un OPCVM maître: il compte au moins un OPCVM nourricier parmi ses porteurs de parts ou actionnaires.

Fonds socialement responsable

Fonds respectant les critères ESG. Voir définition «critères ESG»

Fonds Solidaire (hors FCPE)

Pour être qualifié de solidaire, l'actif du fonds est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 précitée dont au moins cinq septièmes de titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale définies par le code du travail.

Fonds souverain

Fonds de placements financiers détenu ou contrôlé par un État.

Frais de sortie

Frais susceptibles d'être payés lors de la vente (rachat) de parts ou d'actions d'OPCVM. Ces frais sont généralement exprimés en pourcentage du montant racheté. La commission de rachat est également appelée droit de sortie.

Frais d'entrée

Frais payés par le souscripteur lors de l'achat (souscription) de parts ou d'actions d'OPCVM. Ces frais sont généralement exprimés en pourcentage du montant souscrit. La commission de souscription est également appelée droit d'entrée.

Future

Un contrat à terme, ou future en anglais, est un engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif à un prix convenu et à une date future convenue. Les futures sont des produits standardisés et cotés : ils portent sur des actifs référents pour un montant standard et à échéances fixées.

Gestion alternative

Elle se définit fréquemment comme une gestion décorrélée des indices de marchés. Ce type de gestion repose sur des stratégies et des outils à la fois diversifiés et complexes. C'est donc une gestion qui, par nature, reste réservée aux investisseurs «avertis» (institutionnels, comme les banques, par exemple).

Gestion de conviction

Gestion caractérisée par des paris marqués s'appuyant sur de fortes convictions des gérants, pouvant entraîner des écarts importants entre le fonds et son indicateur de référence (tant dans la composition du portefeuille que dans les performances).

Growth (style «growth»)

Approche de gestion qui consiste à investir sur des actions d'entreprises présentant un fort potentiel de croissance future. Les entreprises ciblées par le style de gestion growth sont souvent liées aux secteurs des nouvelles technologies.

Historique de performance

Voir définition «Track record».

Hors bilan

L'exposition globale d'un fonds intègre la somme des positions «physiques» et des positions «Hors bilan». Par opposition aux positions dites «physiques» (qui apparaissent comptablement dans l'inventaire du portefeuille), le Hors-bilan regroupe les positions prises sur les instruments financiers à terme comme les produits dérivés. Exemples de produits dérivés : contrats à terme, swaps, contrats d'options. Une limite maximale d'exposition Hors bilan est définie dans le prospectus.

Indicateur avancé

Indicateur économique de l'activité future (exemple : ISM, commandes de biens d'équipement, enquêtes de confiance...)

Indicateur coïncident

Indicateur économique de l'activité présente (exemple : ventes au détail, salaires, production industrielle...)

Indicateur de risque et de rendement

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La

méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer.

Indicateur retardé

Indicateur de l'activité passée (exemple : emploi et taux de chômage)

Indice avec dividendes nets réinvestis (DNR) ou Total Return (TR)

Le calcul des performances de l'indice tient compte du réinvestissement des dividendes versés par les entreprises dont les actions appartiennent à l'indice.

Indice de référence

Voir définition «BENCHMARK»

Inflation

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur des unités de monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble, sans discrimination entre les catégories d'agents.

Inflation sous-jacente

L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont les titres financiers et les contrats financiers. Les titres financiers sont : les titres de capital émis par les sociétés par actions, les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse, les parts ou actions d'organismes de placement collectif. Les contrats financiers, également dénommés « instruments financiers à terme », sont les contrats à terme qui figurent sur une liste fixée par décret.

Investissement Socialement Responsable (ISR)

Pour les fonds présentés sous l'appellation « investissement socialement responsable », les décisions d'investissement sont fondées sur des critères sociaux, éthiques ou environnementaux, en plus des critères financiers traditionnels. Ces critères peuvent être, par exemple, de ne pas investir dans certains domaines (par exemple armement, jeux) ou de choisir d'investir dans des entreprises qui répondent à des normes, en particulier en matière sociale ou environnementale.

Certains produits font l'objet d'une réglementation précise comme les livrets de développement durable ou les fonds solidaires proposés notamment en épargne salariale.

Investissement solidaire

L'investissement solidaire est une forme d'épargne solidaire dans laquelle tout ou partie de l'argent placé par l'épargnant est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale.

JPM GBI (Global Bond Index) Global

Indice couvert en euro, représentatif des émissions souveraines d'obligations à revenu fixe de pays développés libellées en monnaies locales. Les informations sur cet indice sont disponibles sur www.mm.jpmorgan.com.

JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified

Indice couvert en euro, représentatif de la performance des obligations souveraines libellées en dollar émises par les différents pays émergents entrant dans sa composition. L'indice est calculé en dollar puis converti en euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur www.mm.jpmorgan.com.

Maturité

La maturité d'un titre financier est l'espace de temps qui sépare aujourd'hui de la date d'échéance finale de ce titre, date à laquelle il disparaîtra définitivement. Ainsi, une obligation qui vient en remboursement en 2020 a une maturité de 8 ans en 2012.

Momentum

Le momentum est un indicateur. Son objectif est de donner une mesure de la vitesse d'évolution des cours sur une période de temps donnée.

Monétaire (marché)

Le marché monétaire est un marché du court terme (moins de 2 ans) où les banques, les compagnies d'assurance, les entreprises et les États (via les banques centrales et les Trésors publics) prêtent et empruntent des fonds en fonction de leur besoin. Les principaux supports sont notamment les certificats de dépôt, les bons du Trésor, les billets de trésorerie et les prêts interbancaires en «blanc».

MSCI AC Asie Pacifique

Indice actions calculé par MSCI (Morgan Stanley Capital International) qui représente les 14 marchés de la zone Asie Pacifique (Japon, Australie, Inde...). Il est disponible sur www.msctibarra.com.

MSCI AC World NR

Indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et émergents. Il est disponible sur www.msci.com.

MSCI EMU

Morgan Stanley Capital International European Monetary Union. Indice actions représentatif des places boursières de la zone euro dans leur ensemble. Il est disponible sur www.msctibarra.com.

MSCI Europe

Indice actions exprimé en euros composé d'environ 600 valeurs européennes. Il est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européennes. Il est disponible sur www.msicbarra.com.

MSCI PAN EURO

Indice actions représentatif d'un échantillon de 200 actions du marché pan-européen. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. Il est disponible sur le site www.msci.com/products/indices/country_and_regional/dm/performance.

MSCI World / Monde

Indice actions composé de près de 1 500 sociétés mondiales dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85% de la capitalisation de chacun de leur pays respectif. Il est disponible sur www.msicbarra.com.

MSCI World Developed Markets

Indice représentatif des marchés d'actions des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés. Il est disponible sur www.msci.com.

MSCI World ex Europe / Monde hors Europe

Indice actions composé d'environ 900 sociétés mondiales hors Europe, dont le poids est fondé sur la capitalisation boursière et qui représentent environ 85% de la capitalisation de chacun de leurs pays respectifs. Les pays présents dans l'indice lui permettent de couvrir l'ensemble des marchés développés hors Europe. Il est disponible sur www.msicbarra.com.

Multigestion

La multigestion consiste à sélectionner les meilleurs fonds et /ou les meilleurs gérants pour les assembler au sein d'un même véhicule d'investissement. À la diversification traditionnelle des placements (classe d'actifs, géographique, sectorielle...), la multigestion répond par la «concentration» de deux modalités de paris diversifiés: celle des styles de gestion qui se concrétise par la constitution d'un fonds de fonds, produit investissant tout ou partie de leurs actifs dans les meilleurs fonds, et celle des gestionnaires, consistant à sélectionner non pas d'autres fonds mais des professionnels devant gérer une partie ou la totalité d'un portefeuille en vue de construire une offre de «gérants de gérants».

Multiples

La méthode des multiples est, avec la méthode optionnelle et l'évaluation par actualisation des flux de trésorerie disponibles, une des trois principales méthodes d'évaluation d'une entreprise. Cette méthode est fondée sur l'observation d'un échantillon d'entreprises comparables (taille, secteur, taux de croissance, risque) pour lesquelles on observe des rapports entre leur valeur (boursière ou de transaction si elles ont été récemment vendues) et des paramètres de l'entreprise à évaluer (résultat d'exploitation, résultat net, capitaux propres). Les multiples moyens ou médians obtenus sont ensuite appliqués aux paramètres financiers de l'entreprise à évaluer.

Obligation

Titre de créance émis par une entreprise, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance et qui rapporte un intérêt. Il existe d'autres titres de créance qui comportent des caractéristiques particulières.

Obligation convertible

L'obligation convertible est une obligation qui donne à son détenteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. L'obligation convertible s'assimile à une obligation classique avec une option d'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur.

Obligation «nominale» ou «taux nominaux»

Le taux nominal d'un emprunt permet de calculer les intérêts dus.

Obligation «taux réels»

Le taux d'intérêt réel correspond au taux d'intérêt nominal duquel on déduit le taux d'inflation.

Obligations à haut rendement ou High Yield

Obligations dont la notation par les agences est inférieure ou égale à BB+. Elles affichent un risque de défaut de remboursement et un rendement associé supérieurs à celui des obligations «Investment Grade» (notation supérieure à BB+). Voir définition «Agence de notation»

OPC (Organisme de Placement Collectif)

Produit d'épargne agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (sauf exception) et destiné aux investisseurs particuliers et institutionnels. Investis dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance, etc.) selon des critères indiqués dans le prospectus, les OPC sont gérés par des entités (les sociétés de gestion de portefeuille), elles aussi soumises à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Un OPC offre la possibilité d'accéder à un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées ; son portefeuille est confié à un professionnel ; ses parts ou actions peuvent être, à tout moment, rachetées à leur valeur liquidative.

OPC de taux

Fonds investi en produits obligataires et/ou monétaires.

Options sur indice

Une option sur indice est un produit financier dérivé. Acheter une option d'achat ou de vente sur un indice donné confère le droit d'acheter (ou de vendre) cet indice pendant une certaine période à un prix convenu à l'avance. En contrepartie de ce droit, l'acheteur de l'option paie une somme d'argent appelée «prime». Il existe deux grandes catégories d'options : les options d'achat (ou CALL selon la terminologie anglo-saxonne) et les options de vente (ou PUT).

Performance annualisée

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

Processus d'investissement

Ensemble des étapes intervenant dans la construction d'un portefeuille et permettant d'intégrer les recommandations des différents spécialistes (stratégistes, analystes, etc), les contraintes juridiques propres au fonds, la mesure du risque ainsi que la marge de manoeuvre du gérant.

Produits dérivés

A la base composés de trois grandes familles (les contrats à terme de type forward et futures, les swaps et les contrats d'option), ces instruments de gestion des risques financiers sont utilisés pour couvrir 4 sortes de risque (marché, liquidité, contrepartie, politique). Ils sont négociés soit sur des marchés de gré à gré, soit sur des marchés organisés.

Ratio d'information

Indicateur de la surperformance dégagée par le gérant (par rapport à son indice de référence), compte tenu du risque supplémentaire pris par le gérant par rapport à ce même indice (tracking error du fonds). Plus il est élevé, meilleur est le fonds.

Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au taux de l'argent sans risque d'un portefeuille d'actifs divisé par l'écart type de cette rentabilité. C'est donc une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Il permet de mesurer les performances de gérants pratiquant des politiques de risque différentes.

Risque actions

Le risque lié aux actions est le risque de baisse de la valeur des actions ou des indices auxquels les actifs du fonds/de la SICAV sont exposés compte tenu des variations potentiellement importantes des marchés des actions.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille du FCP/de la SICAV.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de dégradation de la situation financière, économique d'un émetteur, cette dégradation pouvant entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur, et donc une baisse de la valeur liquidative du FCP/de la SICAV.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la baisse de prix que le fonds/la SICAV devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque de monétarisation

Dans le cadre d'un CPPI, ce risque est indirectement lié à la protection du capital : la méthode d'assurance de portefeuille mise en oeuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans un fonds peut entraîner le basculement définitif vers une gestion de type monétaire ou obligataire.

Risque de perte en capital

Le fonds/la SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque de taux

Le risque de taux est le risque de dépréciation (perte de valeur) des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe baissera ce qui entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP/de la SICAV.

Risque de valorisation

Il est essentiellement lié à la nature des titres non cotés. Ce risque existe du fait de la souscription puis de la valorisation des titres non cotés, en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément.

Risque pays émergents

Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait du fort mouvement des cours des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés.

S&P 500

Standard and Poor's 500.

Indice principalement composé de sociétés américaines de grande capitalisation (environ 500 valeurs). C'est le plus représentatif du marché américain. Il est disponible sur www.standardandpoors.com.

SBF 120

Indice de la place boursière de Paris composé des 40 valeurs du CAC 40 auxquelles s'ajoutent les 80 valeurs les plus liquides d'Euronext Paris, parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. Cet indice est publié par Euronext et disponible sur www.euronext.com.

Secteurs cycliques

Les valeurs issues de ces secteurs ont des variations de bénéfices importantes en fonction des cycles de croissance; leurs cours peuvent être très volatils. Quelques exemples de secteurs cycliques: le pétrole, le BTP, l'automobile, l'informatique et les biens d'équipement. Quelques exemples de secteurs non cycliques: la distribution, la pharmacie, les biens de consommation, l'agroalimentaire.

Sensibilité

La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur baisser d'environ 2 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement.

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)

Société anonyme ou société par actions simplifiée qui a pour seul objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées par la société à la demande, selon le cas, des souscripteurs ou des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions.

Société civile de placement immobilier (SCPI)

Les sociétés civiles de placement immobilier ont pour objet l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier affecté à la location. Elle est autorisée à faire appel public à l'épargne.

Spread

Écart entre le taux de rendement actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt « sans risque » de même durée. Il représente la prime de risque que l'émetteur doit offrir à l'investisseur pour rémunérer le risque qu'il prend en investissant dans son titre. Plus l'investissement est risqué, plus la prime de risque offerte doit être élevée.

Stock-picking

Voir définition «Bottom-up»

Stoxx Europe 600

Indice actions représentatif d'un échantillon de des 600 principales valeurs européennes. Il est disponible sur le site www.stoxx.com.

Taux d'escompte

Taux d'intérêt utilisé sur le marché monétaire pour les prêts à très court terme.

Taux directeur

Taux d'intérêt au jour le jour fixé par les banques centrales qui permet à celles-ci de réguler l'activité économique.

Titrisation

Technique financière permettant à des établissements financiers de transformer les créances qu'ils détiennent sur des entreprises ou des particuliers en titres négociables.

Top-down

Du haut vers le bas. Approche de gestion privilégiant le scénario macroéconomique, duquel découle la répartition globale du fonds entre les différentes possibilités de placement (zones géographiques, puis secteurs), puis, dans chaque catégorie, la sélection des entreprises les plus attractives.

Track record

Évolution de la valeur d'un portefeuille sur une durée donnée.

Tracking Error

Mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence : plus la Tracking Error est faible, plus le fonds a tendance à se comporter comme son indice de référence.

Valeur intrinsèque

Valeur de l'entreprise déterminée par l'analyse financière. Cette valeur peut être différente de la valeur de marché (cours de bourse).

Valeur liquidative

Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres financiers tels que définis dans le code monétaire et financier qui confèrent des droits identiques par catégorie. Le code monétaire et financier définit les titres financiers comme suit: les titres de capital émis par les sociétés par actions, les titre de créance à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse, les parts ou actions d'organismes de placement collectif.

Value (style «value»)

Style de gestion qui consiste à identifier des actions ayant un prix de marché inférieur à leur valeur intrinsèque ou ne reflétant pas les fondamentaux des sociétés sur le long terme.

Volatilité

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

Sources :

ACPR – acpr.banque-france.fr
AFG – www.afg.asso.fr
AMF – www.amf-france.org
BCE – www.ecbeuropa/eu/ecb
CCSF – www.banque-france.fr/ccsf
Euronext – www.boursedeparis.fr
Finansol – www.finansol.org
INSEE – www.insee.fr
Legifrance – www.legifrance.gouv.fr
Natixis Asset Management – www.am.natixis.com
Vernimmen – www.vernimmen.net